

<https://www.snetap-fsu.fr/RENOVATION-DES-BTSA-GDEA-ET-GEMEAU-Deux-reponses-diametralement-opposees-de-la.html>



# **RÉNOVATION DES BTSA GDEA ET GEMEAU - Deux réponses diamétralement opposées de la DGER**

- Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 13 septembre 2023

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---



Le [CNEA](#) prévu le 27 septembre prochain est annulé et la rénovation du [BTSA](#) GEMEAU reportée d'un an (message de la [DGER](#) du 13 09 2023)

---

Le 11 septembre 2023, la [DGER](#) réunissait un groupe de travail [CNEA](#) sur la rénovation des référentiels de [BTSA](#) GDEA et GEMEAU.

La DGER annonce, pour l'automne, une réunion d'un GT sur les premiers retours et analyse de la réforme du BTSA.

## BTSA GDEA (Génie des équipements agricoles)

Lors de la présentation de la première version du projet de référentiel du BTSA GDEA, le 16 mars 2023, l'ensemble des membres du CNEA (y compris les professionnel.les) avait fortement réagi et dénoncé un projet de référentiel dans lequel la partie dédiée aux sciences et techniques des équipements était abandonnée au profit des enseignements en gestion commerciale, à l'inverse des besoins de compétences techniques de la filière. Ces critiques, venant s'ajouter à celles des établissements remontées lors de la consultation des équipes, ont obligé la DGER à revoir sa copie et reconvoquer une nouvelle réunion de la CPC qui avait pourtant déjà rendu un avis conforme.

Cette convocation d'une seconde CPC est une première qui sort de la procédure habituelle. Preuve de l'incurie de cette première version du projet de référentiel !

Pour le SNETAP-[FSU](#), la nouvelle version réécrite, et qui sera représentée cette semaine à la CPC, semble en adéquation et plus cohérente avec les besoins du secteur professionnel. Cette réécriture a permis un rééquilibrage entre les matières techniques et la partie commerciale, ainsi qu'une prise en compte de la spécificité du secteur polyculture élevage avec l'intégration de la zootechnie.

Pour autant, les objectifs restent très ambitieux et demandent une mobilisation de supports que les lycées n'ont pas aujourd'hui. Dans le référentiel d'évaluation, la C5.3 « Adapter l'organisation de l'activité à l'utilisation d'équipements robotisés ou automatisés », pose question. Les établissements n'ont pas aujourd'hui les outils adaptés pour travailler dans ce contexte de chantier avec automatisme et robotique.

Pour le SNETAP-FSU, il est indispensable que le Ministère avec les Régions travaillent urgemment à la mise en œuvre de ces moyens par des investissements à la hauteur des besoins.

Le SNETAP-FSU rappelle également que la transition agroécologique ne peut se résumer, pour les agroéquipements, aux seuls outils robotique et numérique. Une véritable dimension agroécologique fait défaut dans la nouvelle écriture du référentiel.

L'Inspection répond :

- concernant les équipements robotisés et le niveau d'équipement des [EPL](#), nous avons fait attention à utiliser les deux mots, robotisés et automatisés, dans la C5.3, car nous constatons le manque d'équipement en robotique. Mais ceux-ci évoluent très vite.  
Par contre, tous les EPL possèdent des équipements automatisés, ne serait-ce que par les nouveaux tracteurs tous en partie automatisés. Les établissements doivent privilégier un accès aux équipements par les exploitations et les partenaires professionnels (ceux-ci les mettent souvent à disposition des EPL par le biais de convention).
- page 15, il y a eu un changement du terme « développer les ventes » par « les ventes ». Il y a ici des évolutions importantes sur le domaine avec les portefeuilles clients qui passent dans une pluri alors que le C6 se concentre sur l'axe de vente.
- concernant la C6, il y a bien eu la prise en compte du flux important des étudiant.es vers les commerciaux de concessionnaires.
- concernant les langues vivantes, le travail se fait en langue française principalement et s'il y a l'utilisation de langues étrangères, cela se fait à un autre niveau – donc on repositionne cette dimension-là avec l'anglais technique (et non plus commercial) pour les différentes facettes du métier. Beaucoup de supports et logiciels sont en anglais.
- concernant la liste des métiers auxquels les futur.es titulaires de ce BTSA peuvent prétendre, les deux intitulés « Inspecteur commercial » et « Inspecteur technique » pourraient être repositionnés en fin de liste mais cela nécessite une expertise sur la volumétrie d'emplois de ces deux métiers.

## BTSA GEMEAU (Gestion et maîtrise de l'eau)

Pour le SNETAP-FSU, contrairement au GDEA, rien n'a évolué sur ce nouveau texte représenté aujourd'hui. Nous ne comprenons d'ailleurs pas pourquoi la DGER fait semblant de réunir un nouveau GT alors qu'elle annonce en même temps que rien ne changera. Il n'y a aucune prise en compte des précédentes remarques des membres du CNEA.

Les enjeux majeurs autour de l'eau ne sont toujours pas pris en compte – le champ de compétences est bien celui de l'agriculture mais ce sont les professionnel.les de l'industrie qui ont validé ce référentiels et on peut voir avec quelle logique.

Cette réponse du SNETAP-FSU trouve un écho dans l'intervention de tous les membres du CNEA qui se sont exprimés ([CGT](#), [FO](#), [UNSA](#), [CFDT](#), [FCPE](#), ...).

Cette absence de prise en compte des avis aura de lourdes conséquences sur la capacités d'insertion des futur.es diplômé.es, sur le recrutement dans nos formations (encore plus en concurrence avec le [BTS](#) Métiers de l'Eau, à l'Éducation nationale) et à plus ou moins long terme sur l'avenir de certaines de nos classes.

Le SNETAP-FSU interroge aussi l'Inspection sur le cahier des charges prévu au bloc 8 qui avait été dénoncé par les collègues. Il interroge également sur la possibilité d'une équivalence du diplôme avec l'AIPR.

L'Inspection répond :

- concernant l'articulation entre le BTSA GEMEAU et le BTS [EN](#), elle est très différente car le GEMEAU a une ambition professionnelle plus large que celui de l'EN – ce dernier se concentre sur seulement deux métiers (épuration/assainissement et potabilisation).  
Le GEMEAU forme aussi à ces métiers mais a une ambition plus large avec les métiers autour des réseaux, notamment avec la transition et la préservation de l'eau potable et la maintenance des réseaux usées.
- concernant le bloc 8 et le cahier des charges, c'est un cahier des charges contextualisé dans un projet. Il s'agit

donc d'un cahier des charges adapté au contexte. C'était déjà un axe essentiel de la réforme de 2012 qui a été un succès et qui est repris ici.

- concernant l'AIPR, cela dépendra des textes réglementaires.
- concernant les éléments agricoles, ils seront vu au travers de deux pluri.
- concernant la GEMAPI, elle apparaît dans la pluri. Dans le bloc 7, on a voulu utilisé un terme plus large que la seule GEMAPI car les évolutions des politiques publiques sont constantes dans ce domaine.

Les documents d'accompagnements préciseront tout cela aux équipes pédagogiques.

Ce texte devrait maintenant être présenté au CNEA pour avis le 27 septembre prochain.